

## Compte-Rendu de la réunion Lundi 27 mars 2017 sur la Circulation Douce avec la municipalité de Dourdan

**Lundi 27 mars 2017**, une partie des membres des associations engagées sur ce sujet a été reçue en mairie par Madame Boquet et Monsieur Bouton, assistés par 3 personnes des services techniques de la ville et 3 conseillers et conseillères municipales. Les associations Cyclo-touristes, Dourdan environnement, Graines de Colibri et Commerçants du centre-ville étaient représentées par Jocelyne Relativo, Jean-Paul Radix, Jean-Luc Tsirony, Marc Korenbajzer, Jean-Pierre Lemerancier et Michel Lacoux.

Comme précédemment la réunion s'est déroulée dans une ambiance cordiale et



l'ouverture commentée par Monsieur Bouton a porté sur les travaux de repavage de la rue Saint-Pierre budgétés et prévus en juillet prochain.

Jean-Pierre Lemerancier a ensuite décrit les nécessités signalétiques des voies convergentes au centre-ville pour inciter aux déplacements à bicyclette. Il a rappelé notamment la nécessité de prévoir des stationnements sécurisés pour les vélos.

À l'occasion des travaux prévus, nous sommes revenus sur la conversion de la rue de Chartres (à partir de la Caisse d'épargne) jusqu' à la rue Saint Pierre (Mairie) en passant par la place du Marché aux Herbes : en **ZONE de RENCONTRE**. C'est-à-dire, une voie limitée à 20 km/h, autorisée à tous, avec priorité aux piétons sur les cyclistes, aux cyclistes sur les automobiles et des zones de stationnement « minutes » pour les voitures. (Les photos de ce genre ont été présentées).

Nous avons rappelé que ces dispositions avaient pour but :

- 1° de faciliter l'accès aux commerces et services du centre-ville.
- 2° de contribuer à diminuer la pollution.
- 3° de susciter encore plus, l'intérêt des touristes.
- 4° de soulager les déplacements des usagers vulnérables, handicapés, personnes âgées, écoliers, poussettes...etc

Nous avons indiqué que la présence d'un « plateau ralentisseur » n'est pas nécessaire si la ZONE de RENCONTRE est conçue comme elle l'est dans de nombreuses villes, avec des aménagements et des panneaux incitant à ce mode de partage des voies. Les autorités nous ont indiqué qu'une consultation des riverains serait faite en réunion publique. Nous avons pu constater l'intérêt que suscite nos propositions et l'opportunité qui a été soulevée par Mme Boquet et M. Bouton de profiter des modifications de la rue pour y adjoindre la mise en place de la zone de rencontre (Cette discussion a duré environ 1 heure).